



Procès verbal de la cellule « Litiges et contentieux »

Séance du 22 Avril 2025.

Membres présents : G. GOUZERCH – C. CARADO – D. LE BOUEDEC.

Rencontre du 19/04/2025 – Challenge U17 -

Les Enfants de Guer 2 / Baud F.C. 2

Evocation par la Commission des Jeunes dans le cadre de la mise en place d'un Challenge pour les équipes 2.

La Commission dit, qu'après étude des pièces jointes au dossier, les joueurs LE GAL Lian licence 2547294549, LE GUERNEVE Lilian licence 2548122756, HUBERT Nolan licence 2547294818, LE DORZE Pierre licence 2547744790, BESSE Hugo licence 2548087376, RIDOURD Enzo licence 2547427982, ont bien participé à la rencontre de l'équipe 1, Lorient sports 1 / Baud F.C. 1 en Trophée du Morbihan du 05/04/2025.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité au club Baud F.C.2.

Les Enfants de Guer 2	3 buts	3 points
Baud F.C.2	0 but	moins 1 point

La Commission des Jeunes ayant mis en place ce Challenge des équipes 2 pour meubler le calendrier de ces équipes lors des matchs de coupe départementale, regrette que le club de Baud F.C. Ne respecte pas le règlement de cette compétition.

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du jour de la notification. Art. 98.1 des Règlements généraux de la Ligue de Bretagne.

« Le responsable de la Cellule Litiges et contentieux »

D. LE BOUEDEC